

## Communiqué de presse

### Comparis sur les primes 2022 dans l'assurance de base

## Primes en baisse malgré une hausse des coûts

**En 2022, les primes de l'assurance de base baisseront de 1,4 % en moyenne. « Ainsi, les primes évoluent à la baisse malgré la hausse des coûts, et c'est une première. Un scénario rendu possible grâce aux réserves, qui sont à un niveau record de plus de onze milliards de francs », constate Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.**

Zurich, le 28 septembre 2021 – Après une hausse de 1,2 % en 2019, de 0,2 % en 2020 et de 0,5 % en 2021, les primes d'assurance maladie baisseront de 1,4 % l'an prochain et ce, pour la toute première fois depuis 2008. En parallèle, le coût des prestations assurées augmentera en 2021 et en 2022 de 3,3 % et 3,8 % respectivement. C'est ce que révèle l'analyse\* menée par le Centre de recherches conjoncturelles KOF pour le compte du comparateur sur Internet comparis.ch.

### **Des réserves croissantes malgré des primes trop justes pour couvrir les dépenses**

La baisse des primes est rendue possible par les réserves record des caisses maladie, dont le montant dépasse aujourd'hui 12 milliards de francs, tandis que le volume annuel des primes tourne autour de 33 milliards de francs.

« Avec les rendements élevés réalisés ces dernières années en plaçant leurs réserves sur les marchés boursiers, de nombreuses caisses sont parvenues non seulement à éponger les déficits opérationnels, mais aussi à étoffer ces réserves », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis. Il constate aujourd'hui une pression accrue du corps politique, qui souhaite une réduction de ces réserves de l'ordre de quatre mois de primes.

En cause : la loi sur la surveillance de l'assurance maladie entrée en vigueur en 2017, qui prévoit que les primes doivent au minimum couvrir les coûts. Les caisses étant tenues au respect de cette disposition, elles ne peuvent calculer trop juste. « C'est ce qui explique l'augmentation des réserves », conclut l'expert. Il souligne toutefois que depuis 2021, une révision de l'ordonnance sur les caisses maladie permet à ces dernières de minorer leurs projections de coûts et, par ricochet, les primes, afin qu'elles puissent prendre dans leurs réserves.

Pour F. Schneuwly, de nombreuses personnes assurées ignorent que, sur accord de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les caisses peuvent réduire leurs réserves en faisant bénéficier leur clientèle d'un remboursement de prime. Or, rares sont les caisses à le faire : « En d'autres termes, il est bon de se renseigner auprès de sa caisse actuelle ou future sur le montant de ses réserves et sur les moyens déployés pour les réduire », explique F. Schneuwly.

### **À moyen terme, une hausse de 2 à 3 % en moyenne**

À plus long terme – comprendre : après réduction des réserves –, les bénéficiaires pourraient être à nouveau invités à mettre la main au pot. L'expert rappelle que par le passé, le renchérissement des primes a parfois atteint 4 % par an. Les forfaits par cas appliqués dans le domaine

stationnaire ont freiné la croissance des coûts, et les forfaits ambulatoires auront d'après lui un effet similaire. « Malgré tout, la hausse des coûts devrait se stabiliser autour de 2 à 3 % par an. Autrement dit, à moyen terme, la hausse des primes va reprendre son rythme de croisière à 2, voire 3 % par an.

### **La réforme du système d'assurance est indispensable**

Du point de vue de l'expert Comparis, d'autres ajustements sont nécessaires à une stabilisation durable du système de santé suisse. Par exemple, les réseaux de médecins et les caisses maladie devraient pouvoir négocier les budgets des prestations obligatoires pour les personnes titulaires de modèles d'assurance alternatifs. Pour l'heure, seule une poignée de caisses proposant des modèles alternatifs prévoient l'application, sur une base volontaire, de tels plafonnements.

Et s'agissant des prestations médicales les plus onéreuses, pour F. Schneuwly, les caisses ne pourront faire autrement que d'arrimer une partie du paiement de la prestation fournie sur les objectifs thérapeutiques effectivement atteints.

\* Prévisions des coûts de santé du KOF :

<https://www.comparis.ch/comparis/press/medienmitteilungen/artikel/2020/krankenkasse/kof-prognose/gesundheitsausgaben-2021>

\*\* Notes Comparis attribuées aux caisses maladie pour la satisfaction client :

<https://fr.comparis.ch/krankenkassen/umfrage/hitlist>

### **Pour plus d'informations :**

Felix Schneuwly

Expert en assurance maladie

Téléphone : +41 79 600 19 12

Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

[www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)

### **À propos de comparis.ch**

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.